



Dispositif de lutte et de prévention du jeu excessif

Il y a 4 ans, le Gvt expliquait à cette tribune que le dispositif de lutte et de prévention du jeu excessif était adéquat et qu'exclure des personnes de kiosques, cafés ou restaurants poserait d'immenses problèmes pratiques et juridiques. Il relevait notamment que :

- la Loterie romande a mis en place depuis 1999, avec l'appui des autorités cantonales, un dispositif assez complet de lutte et de prévention du jeu excessif dans ses 3'000 points de vente, au nombre desquels ceux abritant des distributeurs Tactilo ;
- les mesures de prévention ont été définies en collaboration avec des spécialistes reconnus du domaine et font régulièrement l'objet d'évaluations et d'améliorations. Les mesures de prévention des sociétés de loteries sont complétées par le travail des services de santé publique des cantons dans le domaine de l'information du public, de la recherche et des soins ;
- les démarches cantonales et intercantionales sont financées par un prélèvement de 0,5 % sur les revenus bruts des loteries. Cette somme est de 1,8 million de francs par an en Suisse romande (dont 75'000 francs pour le seul canton du Jura); elle permet le développement d'actions d'envergure ;
- dans le cas des distributeurs Tactilo, la prévention du jeu excessif se développe de plus en plus. Elle comprend, entre autres, les mesures suivantes :
 - il n'y a en moyenne qu'un dépositaire pour 6'000 habitants ;
 - un support pour dépliants est installé sur chaque distributeur ;
 - une charte éthique du dépositaire est affichée dans chaque point de vente ;
 - tous les dépositaires du Tactilo suivent obligatoirement une formation à la prévention et à la lutte contre le jeu excessif chaque année;
 - un contrat a été conclu avec une société de sécurité qui visite anonymement, cinq fois par an, chaque point de vente et établit des rapports sur le respect des mesures de prévention ; des sanctions sont prises en cas de violation.

Extrait du Journal des débats du 01.10.2010

Nos questions sont les suivantes :

- combien de machines tactilos sont-ils en service dans les établissements jurassiens ?
- quelles sociétés de loteries officient sur le Canton ? quelle est la nature de leurs évaluations ?
- comment la somme annuelle de Frs 75'000.- est-elle investie ? quelles actions d'envergure en lien avec la lutte et la prévention du jeu excessif ont été menées ces 5 dernières années ?
- qui contrôle que tous les dépositaires du Tactilo suivent obligatoirement une formation à la prévention et à la lutte contre le jeu excessif chaque année ? Combien de personnes ont suivi cette formation ces 5 dernières années ?
- quel organe de l'Etat est prévu pour contrôler anonymement chaque point de vente ? Et à quelle fréquence les contrôles ont-ils effectué ces 5 dernières années ? A qui sont adressés les rapports sur le respect des mesures de prévention ? Des sanctions sont-elles prises en cas de violation ?

Nous remercions le Gvt pour ses réponses.

Delémont, le 23 avril 2014


Pour le Groupe socialiste :
Murielle Macchi-Berdat